

Tarification « Domiciliation » 01/2016

Cette tarification est constituée d'une partie fixe :

I / Hébergement

- Forfait mensuel 60 €
- Hébergement de votre entreprise et des lignes téléphonique.
- Réception de recommandés. Cette prestation est effective sur présentation de la procuration N° 776 enregistrée par la poste du domicilié.

- et d'une partie variable en fonction de la prestation souhaitée :

II / Prestations

Des services en fonction de vos besoins

Réexpédition du courrier :

- (1) / **Service à la prestation** (Pour les entreprises qui ont peu de courrier)
 - Réexpédition en fonction des réceptions.
 - Facture trimestrielle. 7 € par enveloppe de réexpédition.
- (2) / **Forfait :** 30 € / mois
 - Réexpédition du courrier 1 fois / semaine
- (3) / **Forfait :** 50 € / mois
 - Réexpédition du courrier 2 jours / semaine (mardi, vendredi.)
- (4) / **Forfait :** 70 € / mois
 - Réexpédition du courrier 3 jours / semaine (lundi, mercredi, vendredi.)
- (5) / **Forfait :** 90 € / mois
 - Réexpédition du courrier 5 jours / semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.)

Toutes les prestations sont payables au trimestre et d'avance par virement bancaire.

Ces prix sont révisables en fonction de la tarification de la Poste.

Fait à Manosque : 01/ 11/2015